

DP

# DOMAINE PUBLIC

**Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse**

Indépendant, différent, réformiste depuis 1963

*En continu, avec liens et commentaires, sur [domainepublic.ch](http://domainepublic.ch)*

DP2222

DANS CE NUMÉRO

---

Edition du  
22 octobre 2018

**Un sournis travail de sape de la démocratie** (Jean-Daniel Delley)

Votation du 25 novembre: l'illibéralisme de l'initiative de l'UDC

**«100 ans de proportionnelle» au Conseil national** (Yvette Jaggi)

Une exposition à voir au Palais fédéral jusqu'au 20 octobre 2019

**Le moins-disant fiscal, inutile et coûteux** (Jean-Daniel Delley)

Réforme de la fiscalité des entreprises: les cantons font fausse route

**L'industrie financière intrépide... grâce au filet de sécurité public** (Jean-Pierre Ghelfi)

Les risques sont maîtrisés - jusqu'à la prochaine fois

# Un soursnois travail de sape de la démocratie

Votation du 25 novembre: l'illibéralisme de l'initiative de l'UDC

Jean-Daniel Delley - 12 octobre 2018 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/33804>

L'initiative [«pour l'autodétermination»](#) ne concerne ni les juges étrangers, ni la primauté du droit suisse, pas plus que la sauvegarde des droits populaires. Elle ne constitue que la dernière d'une série d'initiatives populaires qui toutes visent à saper les fondements mêmes de la démocratie.

En prévision de la votation du 25 novembre prochain, l'UDC a mis la pédale douce. La dénonciation des juges étrangers tout comme la priorité du droit suisse sur le droit international ont fait place à la défense de la démocratie directe, un slogan qui parle plus directement au peuple que les arguties juridiques.

En face, les opposants à l'initiative reprennent un argumentaire déjà bien rodé lors de précédentes campagnes: l'acceptation de l'initiative créerait une insécurité juridique qui ne pourrait que nuire à la place économique helvétique et par conséquent à l'emploi. C'est en résumé la [justification](#) développée par Simonetta Sommaruga au nom du Conseil fédéral en ouvrant officiellement la campagne.

Le constat ne manque pas de pertinence. Une Suisse qui, au gré de votations populaires sur

des objets particuliers, renoncerait à respecter telle ou telle disposition de traités qu'elle a signés se révélerait être un partenaire peu fiable. Or cette fiabilité, le respect qu'elle manifeste à l'égard de ses engagements internationaux tout comme la stabilité de ses institutions et de son droit, constituent un atout de taille, non seulement politique mais également économique.

Cette initiative présente pourtant un danger beaucoup plus grave. Car c'est la nature démocratique de nos institutions qui est en jeu.

Rappelons l'événement déclencheur de l'initiative de l'UDC. En 2012, le [Tribunal fédéral](#) a cassé la décision d'expulser un ressortissant étranger délinquant, précisant que le mandat constitutionnel durcissant le régime d'expulsion d'étrangers domiciliés en Suisse ([art. 121](#)) devait s'appliquer dans le respect du droit international, en l'occurrence la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) et son article 8 (droit au respect de la vie privée et familiale).

Or, pour l'UDC, les décisions légitimées en votation populaire ne connaissent pas de limites, car le peuple a toujours raison. Avec les initiatives pour [l'interdiction](#)

[des minarets](#), [l'interdiction professionnelle des pédophiles](#) et [l'internement à vie des délinquants dangereux](#) toutes trois appuyées par l'UDC, ce parti conteste systématiquement toute cautèle posée par la CEDH. Mais il se garde bien de la remettre en cause dans son ensemble, sachant qu'il n'aurait guère de succès. Il privilégie un travail de sape qui tôt ou tard devrait nous conduire à la résilier.

En absolutisant les droits populaires, l'UDC fait l'impasse sur ce qui permet de qualifier des institutions de démocratiques: les droits politiques, certes, et les conditions de leur exercice, telle la liberté d'opinion et d'association; mais également la séparation des pouvoirs et une justice indépendante qui veille au respect des droits fondamentaux.

Mais notre Constitution garantit déjà ces droits, avance l'UDC. Sauf que la Suisse ne connaît pas le contrôle de la constitutionnalité des lois, dont l'UDC est l'un des plus virulents adversaires: rien ne doit s'opposer au peuple, même pas le rappel de l'indispensable complémentarité entre démocratie et Etat de droit. De sorte que le Tribunal fédéral ne peut intervenir qu'en se référant à la CEDH ([DP 2121](#)). Donc sans adhésion à la CEDH,

plus de garantie du respect des droits fondamentaux.

Simple rappel: c'est grâce aux juges de Strasbourg que les victimes suisses de l'amiante et leurs familles ont pu enfin bénéficier d'indemnités ([DP](#)

[2092](#)).

L'UDC n'aime pas les juges, qu'ils siègent à Lausanne ou à Strasbourg. En cela, elle ne se distingue guère des partis au pouvoir à Varsovie, à Budapest

et ailleurs encore en Europe orientale, qui tous cherchent à brider le pouvoir judiciaire et à le mettre à leur seul service. Cette démocratie illibérale, subrepticement développée par l'UDC, la Suisse ne peut que la rejeter.

## «100 ans de proportionnelle» au Conseil national

Une exposition à voir au Palais fédéral jusqu'au 20 octobre 2019

Yvette Jaggi - 16 octobre 2018 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/33825>

[Le 13 octobre 1918](#), la troisième initiative populaire tendant à l'application du système proportionnel pour l'élection du Conseil national est adoptée par 66,3% des votants et par 17 cantons et 5 demi-cantons. Après l'échec de deux initiatives allant dans le même sens en 1900 (40,9% de oui) et en 1910 (47,5% de oui), la troisième tentative fut donc la bonne. Dans dix cantons déjà, la représentation proportionnelle était appliquée pour l'élection du Grand Conseil.

Il faut dire que cette révolution tant attendue s'imposait au vu des réalités économiques et sociales résultant d'une longue période de mobilisation générale, comme l'illustre bien l'exposition «[100 ans de proportionnelle](#)» installée cette semaine au Palais fédéral et visible de manière épisodique pour une année. En une quinzaine de colonnes Morris, moyen d'information de l'époque, réparties sur trois

niveaux du Palais, on découvre les circonstances et les faits qui ont permis et marqué l'adoption de la proportionnelle. Mais la [visite virtuelle](#) est aussi possible, comme il convient désormais pour toute exposition en accès libre et destinée à un large public.

La réforme du système électoral enfin adoptée fut mise en œuvre en un temps record. Très poliment invité par le président de la Confédération Felix Calonder (PLR/GR), le municipal socialiste de la ville de Zurich Emil Klöti, auteur d'une thèse de droit sur le système proportionnel, soumet son projet de loi électorale au Conseil fédéral dès le 8 novembre.

Le 12 novembre, lendemain de l'armistice marquant la fin de la première guerre mondiale et premier jour de la grève générale en Suisse, le Conseil fédéral fait savoir, dans son rapport à l'Assemblée fédérale

réunie d'urgence, qu'il va soumettre un projet de loi sur la réélection du Conseil national sur la base de la représentation proportionnelle dès la prochaine session de décembre. «*Ce projet peut fort bien [avec du bon vouloir](#) (p. 73) être adopté par les deux Chambres dans cette même session.*»

### Premiers changements dès 1919

Dans cette perspective, une commission d'experts se réunit du 21 au 23 novembre et, le 26 du même mois, le Conseil fédéral envoie son [Message](#) accompagnant un projet de loi qui est promptement examiné et adopté par les Chambres: il entre en vigueur le 11 décembre 1918, deux mois après le vote historique du 13 octobre. Et le renouvellement du Conseil national est [avancé d'une année](#) (note 3), à octobre 1919.

Le premier scrutin proportionnel apporte évidemment des changements significatifs dans la [répartition des mandats](#): les radicaux-démocrates (aujourd'hui PLR) perdent 43 sièges et du même coup la majorité absolue au Conseil national, avec 60 élus sur un total de 189. De leur côté, la députation socialiste augmente de 20 à 41 élus et celle des Paysans, artisans et bourgeois (PAI, devenu UDC en 1971) s'accroît de 4 à 29 élus.

En revanche, au Conseil fédéral, il y a tout juste deux changements de parti, étant entendu que, malgré la [fin du radicalisme tout-puissant](#), le PLR conserve une confortable majorité de cinq sièges sur sept. Le libéral genevois Gustave Ador s'efface après deux ans à peine, remplacé par un second PDC, le fribourgeois Jean-Marie Musy qui siègera aux côtés de son collègue de parti Giuseppe Motta élu en 1912 et qui se maintiendra jusqu'en 1940. L'UDC fera son entrée au gouvernement en 1929, mais [le vrai tournant](#) ne se produira qu'en 1943, avec l'entrée d'un socialiste, Ernst Nobs, et donc la présence au Conseil fédéral de représentants des quatre partis les plus forts en termes de

suffrages obtenus aux élections nationales. S'ensuivra la formule dite magique, instaurée en 1959 et qui tiendra jusqu'en 2003.

### **Promue à Genève, réalisée au Tessin**

Le canton de Genève entretient depuis longtemps des relations privilégiées avec l'idée des élections à la proportionnelle de liste. Certes, les radicaux récemment parvenus au pouvoir firent en 1846, au nom du Grand Conseil, une réponse cinglante au Français Victor Considérant qui cherchait à promouvoir l'idée: en substance, votre idée d'introduire un système proportionnel est [«une utopie philosophique»](#).

Et pourtant, ladite utopie fut reprise avec ténacité par le théologien et philosophe Ernest Naville, préoccupé par l'émeute de 1864 consécutive à la non-réélection du conseiller d'Etat James Fazy, qui fit trois morts. Près de 30 ans passèrent jusqu'à ce que Genève puisse introduire le nouveau système.

Dans l'intervalle, à la suite aussi d'événements tragiques provoqués par la résistance des

conservateurs, le Tessin avait été le premier en Suisse à mettre en pratique le «*suffrage proportionnel*» en 1891, suivi la même année par le canton de Neuchâtel et en 1892 par celui de Genève. A noter que, dans ces trois cantons, les citoyens ont non seulement dit [oui à plus de 80%](#) à la troisième initiative populaire fédérale votée en 1918, mais aussi à l'une ou aux deux initiatives préalables, refusées par la majorité du peuple et des cantons en 1900 et 1910.

Mais les années 30 du siècle dernier mirent durement à l'épreuve le juste et jeune système électoral, en particulier à Genève lors des événements de l'automne 1932, marqués par la fusillade du 9 novembre. «*La démocratie absolue, intolérante, qui refuse le partage du pouvoir était de nouveau à l'œuvre alors qu'on l'avait crue définitivement assagi*» ([DP 1769](#)).

Le climat se calma enfin, tant à Zurich qu'à Genève où l'on ne se lasse pas de souligner, à la face du monde, la sage modération et l'efficacité des institutions politiques helvétiques, sans doute causes de l'attachement sincère dont elles bénéficient.

# Le moins-disant fiscal, inutile et coûteux

Réforme de la fiscalité des entreprises: les cantons font fausse route

Jean-Daniel Delley - 19 octobre 2018 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/33836>

Eviter à tout prix le départ des sociétés qui jusqu'à présent ont bénéficié d'un statut fiscal privilégié. Tel est l'argument avancé en priorité par les cantons pour justifier une baisse générale et importante de l'imposition des bénéficiaires des entreprises. Cette crainte semble injustifiée au dire des intéressées comme des responsables de la promotion économique.

On connaît les termes du problème. L'Union européenne n'accepte pas les taux de taxation ridiculement bas concédés par la Suisse aux multinationales étrangères. Un privilège non seulement contraire à l'égalité de traitement à l'interne - les sociétés locales assument une charge fiscale considérablement plus lourde - mais considéré à juste titre par Bruxelles comme une concurrence déloyale qui prive nos voisins et partenaires économiques de ressources importantes.

Il faut donc introduire un taux identique pour toutes les entreprises, indigènes comme étrangères. Mais à quel niveau? Trop haut, il inciterait les sociétés jusqu'à présent privilégiées à s'exiler sous des cieux fiscaux plus cléments. Trop bas, il priverait les collectivités publiques - de

ressources indispensables à leur fonctionnement.

Les cantons ont fait clairement le choix de la sous-enchère. La générosité de la Confédération qui leur versera annuellement près d'un milliard de francs les y incite. Tout comme la concurrence de ceux qui déjà sont les champions du moins-disant fiscal - Nidwald et Lucerne à un peu plus de 12% - et de ceux qui veulent les rejoindre - Zoug et Schaffhouse envisagent 12%. Chacun observant le voisin, on assiste à une course à la baisse qui, en Suisse romande, atteint entre 6 et 9 points de pourcentage. Ainsi Genève passerait de 24 à 13,79%, s'alignant sur Vaud. Alors même qu'en comparaison internationale, les taux actuels sont tout à fait compétitifs.

Cette générosité coûte cher. Pour Genève (canton et communes), la perte est estimée à 440 millions qu'on espère compenser à terme grâce au coup de fouet économique provoqué par la baisse de la taxation.

Ce scénario est-il plausible? L'exemple de la société Alcon permet d'en douter. Spécialisée dans les soins ophtalmologiques, Alcon, récemment séparée de Novartis, vient de transférer son siège mondial du Texas à Genève. Un choix motivé par des raisons fiscales? Pour

Thomas Bohn, directeur du Greater Geneva Bern Area, l'agence de promotion économique de la Suisse occidentale (BE, FR, VD, NE, GE et VS), une taxation de 15 ou 20% ne joue [pas un rôle déterminant](#) dans le choix d'implantation de la plupart des sociétés.

Thomas Bohn ajoute que, dans son travail, il vend d'abord la Suisse, ses conditions économiques et juridiques et non pas une région particulière. Si Alcon a fait le choix de Genève, c'est d'abord parce que la cité de Calvin dispose d'un aéroport intercontinental et abrite de nombreuses organisations internationales, des entreprises et des instituts de recherche actifs dans les sciences de la vie.

L'entêtement des cantons à se faire concurrence témoigne d'un manque de confiance dans leurs atouts. Cette incapacité à se mettre d'accord sur un taux plancher commun conduit à terme à se priver de ressources fiscales nécessaires au maintien et au développement des atouts - infrastructures, formation, services publics - qui précisément les rendent attractifs. En la matière, la devise helvétique n'est plus un pour tous, tous pour un, mais chacun pour soi, quitte à en pâtir.

# L'industrie financière intrépide... grâce au filet de sécurité public

Les risques sont maîtrisés - jusqu'à la prochaine fois

Jean-Pierre Ghelfi - 13 octobre 2018 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/33815>

La question est simple: comment se fait-il que dans des systèmes économiques organisés autour du marché, de la concurrence et du profit, certaines activités ne puissent fonctionner dans la durée, en rapportant gros aux dirigeants et aux actionnaires, qu'à la condition de bénéficier d'une garantie implicite de l'Etat?

La réponse est complexe. Elle tient en partie à notre mémoire souvent défaillante d'événements plus ou moins récents — par exemple la crise des années 1930, le scandale de blanchiment d'argent à la filiale tessinoise de ce qui s'appelait alors le Crédit suisse en 1977, la crise financière de 2008. Autant d'événements dont nous n'avons pas su - ou pas voulu - tirer les conséquences économiques et aussi politiques ([DP 2220](#)).

## L'argent fascine

Celles et ceux qui font référence à ces dates s'attirent habituellement une réponse toute faite: ça ne se reproduira pas. Les leçons, nous dit-on, ont été tirées et le contexte a changé. Est-ce vraiment le cas? La finance, à la différence de la plupart des autres activités économiques, a la chance, si l'on peut dire, de se mouvoir dans un domaine dont peu de personnes comprennent

réellement le fonctionnement, dans tous ses tenants et aboutissants.

A quoi s'ajoute que les principaux acteurs déterminent souvent les règles du jeu tout comme les risques auxquels ils s'exposent. Mesures qui sont validées par des agences privées sur lesquelles s'appuient les gendarmes (chez nous la Finma) pour exercer leur surveillance... Œuvrant à l'échelle mondiale, la finance peut aussi mélanger les cartes et se glisser entre les mailles du filet, là où elles sont les plus lâches.

Mais il y a, peut-être plus important encore, le fait que l'argent exerce un pouvoir, toujours renouvelé, qui fascine. Un peu comme à la loterie. A force de jouer, on devrait bien finir par gagner une fois...

## Rapports falsifiés

Ce secteur ne manque pas non plus de loyaux experts qui distillent dans les médias, en flux tendus, des propos rassurants: les banques sont si conscientes des risques qu'elles prennent que les contrôles internes sont devenus très rigoureux. La situation est parfaitement maîtrisée.

Ces [experts](#) font inévitablement penser à ceux dont les travaux,

dans les domaines scientifiques, sont financés en tout ou partie par les industries qui sont très demandeuses de rapports leur permettant d'affirmer que leurs produits ne comportent pas d'inconvénients ni de risques. Ils ont été minutieusement contrôlés. Ils respectent toutes les normes édictées. Ils répondent à des besoins reconnus en matière de santé, de processus chimiques, de production agriculture, d'extraction de minerais, de consommation de tabac, de rejets de CO<sub>2</sub>, etc.

Tout est parfait. On n'en découvre pas moins, souvent des décennies plus tard, que beaucoup de ces rapports d'«*experts*» ont été falsifiés, souvent par omission, pour des raisons rarement désintéressées.

## Détricotage

Nous sommes dans une situation analogue avec les garanties offertes par les milieux financiers. Etant acquis que les risques sont maîtrisés, les seules questions vraiment intéressantes concernent les stratégies d'allocations d'actifs: où placer son argent pour obtenir le meilleur rendement.

Les rares voix discordantes proviennent le plus souvent

d'organismes qui prennent un peu de hauteur et parviennent ainsi à indiquer les zones où des nuages s'accumulent. C'est le cas du [Fonds monétaire international](#) (FMI). Dans son dernier rapport trimestriel, il considère que «*ce n'est pas le moment de relâcher les efforts*». Il importe de «*mener à bien le programme de réformes de la réglementation financière et d'éviter un détricotage des réformes*». Détricotage? C'est pourtant exactement ce que demandent les dirigeants des grandes banques, ici et ailleurs, en dénonçant les tracasseries bureaucratiques imposées dans le prolongement de la crise de 2008, au motif qu'elles sont devenues superflues puisque, voir plus haut, tout est sous contrôle...

## Tout va bien

Désormais, il convient de réengranger des profits. Et même si les affaires devaient finir par mal tourner, ce n'est pas trop grave. Considérées comme «*too big too fail*», les grandes banques peuvent procéder à une application rigoureuse des règles et des principes de l'économie libérale: la socialisation des pertes et la privatisation des profits.

Mais lorsque la situation économique se dégrade à la suite de l'explosion de bulles spéculatives, c'est toute la société qui trinque. Les entreprises comme les salariés en subissent les conséquences qui peuvent être dramatiques. Voilà ce qui arrive à celles et ceux qui ne sont pas assez

importants pour que l'Etat assure leur survie.

En aurons-nous bientôt une nouvelle confirmation? Les grandes banques ont appris à recycler, selon les mêmes principes que les *subprimes*, les crédits octroyés aux entreprises endettées auxquelles sont facturés des taux d'intérêt plus élevés. Des produits qui devraient attirer les investisseurs en quête de placements bien rémunérés.

Ces arguments étaient ceux servis dans les années qui ont précédé la crise de 2007-2008. La chute des bourses la semaine dernière, spectaculaire nous dit-on, serait-elle l'annonce qu'une nouvelle période mouvementée est en gestation? Alors allons-y gaiement, et détricotons.

Ce magazine est publié par [Domaine Public](#), Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée, mais encouragée pour autant que soient respectées les conditions de notre [licence CC](#): publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur [domainepublic.ch](http://domainepublic.ch) pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un [don](#).

## Index des liens

### Un sournois travail de sape de la démocratie

<https://www.bk.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis460t.html>

<https://www.youtube.com/watch?v=f7AO5FueK14&index=6&list=PLEnHzNShzOwYPegMPn5RD2Oaaxv4wZbab&t=0s>

[https://www.bger.ch/ext/eurospider/live/fr/php/clir/http/index.php?lang=fr&type=highlight\\_simple\\_query&page=4&from\\_date=&to\\_date=&from\\_year=2012&to\\_year=2012&sort=relevance&insertion\\_date=&from\\_date\\_push=&top\\_subcollection\\_clir=bge&query\\_words=mandat+constitutionnel+dans+cadre+du+droit+international&part=all&de\\_fr=&de\\_it=&fr\\_de=&fr\\_it=&it\\_de=&it\\_fr=&orig=&translation=&rank=40&highlight\\_docid=atf%3A%2F%2F139-l-16%3Afr&number\\_of\\_ranks=242&azaclir=clir](https://www.bger.ch/ext/eurospider/live/fr/php/clir/http/index.php?lang=fr&type=highlight_simple_query&page=4&from_date=&to_date=&from_year=2012&to_year=2012&sort=relevance&insertion_date=&from_date_push=&top_subcollection_clir=bge&query_words=mandat+constitutionnel+dans+cadre+du+droit+international&part=all&de_fr=&de_it=&fr_de=&fr_it=&it_de=&it_fr=&orig=&translation=&rank=40&highlight_docid=atf%3A%2F%2F139-l-16%3Afr&number_of_ranks=242&azaclir=clir)

<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995395/index.html#a121>

<https://www.bk.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis353t.html>

<https://www.bk.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis376t.html>

<https://www.bk.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis294t.html>

<https://www.domainepublic.ch/articles/29281>

<https://www.domainepublic.ch/articles/28026>

### **«100 ans de proportionnelle» au Conseil national**

<https://www.bk.admin.ch/ch/f/pore/va/19181013/det77.html>

<https://www.parlament.ch/fr/%C3%BCber-das-parlament/elections2019/exposition-100-ans-de-proportionnel>

<https://my.matterport.com/show/?m=HiQnV9HZHhe>

<https://ssp-vpod.ch/downloads/enseigner-1918/3.4-rapport-du-conseil-fe-de-ral-novembre-1918.pdf>

[https://www.admin.ch/opc/fr/federal-gazette/1918/index\\_49.html](https://www.admin.ch/opc/fr/federal-gazette/1918/index_49.html)

<https://www.parlament.ch/fr/%C3%BCber-das-parlament/archive/retrospective-des-elections/election-conseil-national/dates-election-cn-depuis-1848>

<https://www.ch.ch/fr/elections2019/elections-federales-suissees-un-peu-dhistoire/du-systeme-majoritaire-au-systeme-proportionnel>

<https://www.nzz.ch/schweiz/ende-des-freisinnigen-allmachtsanspruchs-ld.1426474>

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/conseil-federal/histoire-du-conseil-federal/partis-conseil-federal-depuis-1848.html>

<https://www.letemps.ch/opinions/systeme-proportionnel-racines-genevoises-dune-innovation-democratique>

<https://www.bk.admin.ch/ch/f/pore/va/19101023/can70.html>

<https://www.domainepublic.ch/articles/9765>

### **Le moins-disant fiscal, inutile et coûteux**

[https://www.nzz.ch/wirtschaft/darum-entscheiden-sich-alcon-und-co-fuer-genf-ld.1419800?mktcid=nled&mktcval=105&kid=nl105\\_2018-9-24](https://www.nzz.ch/wirtschaft/darum-entscheiden-sich-alcon-und-co-fuer-genf-ld.1419800?mktcid=nled&mktcval=105&kid=nl105_2018-9-24)

### **L'industrie financière intrépide... grâce au filet de sécurité public**

<https://www.domainepublic.ch/articles/33746>

<https://www.alvinet.com/similaires/art-lobbying-scientifique/46624825>

<https://www.imf.org/fr/News/Articles/2018/10/09/blog-gfsr-the-financial-system-is-stronger-but-new-vulnerabilities-have-emerged>

<http://www.news.admin.ch/NSBSubscriber/message/attachments/43953.pdf>